

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 mars 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat
ion(s) :

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Stéphanie KOCHERT ayant donné pouvoir à Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Martine JUNG

Rapporteur :

Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CD/2018/012 -

600 -

Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2018-2020"

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de prendre un engagement financier de principe au titre du projet de contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, pour un montant total compris entre 12 millions et 15 millions d'euros, en fonction de l'amplitude des projets retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement départemental ;

- autorise son président à signer ce contrat au nom du Département du Bas-Rhin ;

- renvoie à une prochaine session du Conseil départemental du Bas-Rhin l'adoption définitive du contrat finalisé et détaillant la répartition de l'engagement départemental entre les différentes opérations qui seront retenues.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180326-lmc1117492-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 03/04/18